

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION

06.04.2022

DATE D’AFFICHAGE

21.04.2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	20
Votants	29

N° 32/2022

**OBJET :**

**1– FINANCES**

**1-8 – Subventions et  
conventions aux associations**

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le  
le  
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte administratif.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- ✚ Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- ✚ Monique Porcher avec procuration à Patrick Berthelot
- ✚ Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Yann Cusset
- ✚ Typhaine Velly avec procuration à Dominique Guillois
- ✚ Maxime Léonard avec procuration à Fanchon Le Monze
- ✚ Françoise Ségalen avec procuration à Jean-Luc Guénnégues
- ✚ Pascal Durand avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- ✚ Christian Jacquot avec procuration à Gaëlle Dorée
- ✚ Noël Blanchard avec procuration à Chantal Sévellec

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Pascal Gérelli, Directeur général des services – Brigitte Tertu, Responsable du service Finances - Marina Ely, assistante de direction – Yoann Lotte, chargé de communication

Comme chaque année, il y a lieu de décider des attributions de subventions aux associations tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que d'approuver les conventions à intervenir pour les associations concernées.

Le détail de ces attributions a été traité et validé à l'unanimité en commission affaires culturelles/sports/loisirs le 7 février dernier.

Il convient de signaler que pour des raisons de légalité, les conseillers intéressés ne prennent pas part au vote (article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

N'ont pas pris part aux votes les conseillers intéressés : Christian Jacquot, Noël Blanchard, Christiane Dreux et Fabienne Mathieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 pour,

- alloue les subventions et dotations aux associations telles que figurant dans la liste jointe à la présente,
- approuve les conventions à intervenir,
- autorise M. le Maire à signer tous actes, toutes conventions et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits correspondants seront inscrits aux comptes budgétaires suivants :

Fonctionnement : C/657341 - C/657351 - C/657362 - C/657481 - C/657482 - C/657483

Investissement : C/204172 - C/20421



A Crozon, le 15 avril 2022

Le Maire,

Patrick BERTHELOT

**subventions 2022**

**Subventions versées aux organismes publics, aux associations et autres personnes de droit privé**

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
<b>SPORTS</b>	
Association Sportive Collège Alain	2 898,00 €
Association Sportive Collège Jeanne d'Arc	3 918,00 €
Club Aïkido	180,00 €
Crozon Morgat Hand Ball	1 660,00 €
Les Archers de la Presqu'île	740,00 €
Pétanque Crozonnaise	340,00 €
Nageur Nageuse de la Presqu'île	1 160,00 €
Taï Chï Chuan Presqu'île	250,00 €
Vélo Sport de la Presqu'île	50,00 €
<b>TOTAL SPORT C/657482</b>	<b>11 196,00 €</b>
<b>LOISIRS</b>	
AVF	300,00 €
Cercle Celtique Korollerien Kraon	500,00 €
Cercle Philatélique	125,00 €
Club Kador	2 500,00 €
Crozon, Littoral, Environnement	3 000,00 €
Kraon Patch	200,00 €
Muzig an Arvorig	440,00 €
Presqu'île horticulture	100,00 €
Presqu'île Informatique (P2I)	2 360,00 €
Radio presqu'île- IROISE FM	500,00 €
Société de chasse communale	1 500,00 €
Les térébinthes	1 000,00 €
ASPMF	500,00 €
Cap des étoiles	300,00 €
Rendez-vous des musiques de chambre	1 500,00 €
Yoga Presqu'île	900,00 €
<b>TOTAL LOISIRS C/657482</b>	<b>15 725,00 €</b>
<b>ORGANISMES PATRIOTIQUES</b>	
1835ème Section Médillés	150,00 €
F.N.A.C.A. - CROZON	150,00 €
Iroise Association des Officiers Mariniers	150,00 €
UNC - Union Nationale des Combattants	150,00 €
<b>TOTAL PATRIOTIQUES C/657482</b>	<b>600,00 €</b>
<b>SECOURS EN MER</b>	
SNSM Camaret sur Mer	300,00 €
SNSM Douarnenez	300,00 €
<b>TOTAL SECOURS EN MER C/657482</b>	<b>600,00 €</b>
<b>CULTURE</b>	
Bibliothèque DIWAN	200,00 €
Bibliothèque Jean Jaurès	360,00 €
Bibliothèque Laënnec	200,00 €
Bibliothèque Morgat	200,00 €
Bibliothèque Sainte-Anne	310,00 €
Bibliothèque Saint-Fiacre	250,00 €
Bibliothèque Tal-Ar-Groas	250,00 €
Maison des Minéraux	25 000,00 €
Participation Département initiation à la langue bretonne Ecoles Primaires	1 825,40 €
<b>TOTAL CULTURE C/657482</b>	<b>28 595,40 €</b>
<b>DIVERS</b>	
APPMA	360,00 €
<b>TOTAL DIVERS C/657482</b>	<b>360,00 €</b>
<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	

ASSOCIATIONS	VOTE 2022
Legs Guyot	457,00
C.O.S.	11 500,00
PROGRAMMATION CULTURELLE	16 500,00
	<b>28 457,00</b>
<b>ECOLEES</b>	
Arbres de Noël	2 570,00
P.A.E. Ecole Jean-Jaurès	1 000,00
	<b>TOTAL ECOLES C/657482 3 570,00</b>
<b>CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS</b>	
CNCM Nautisme (voir aussi C/20421)	35 000,00 €
CAMPI	740,00 €
Club de Judo	480,00 €
ISA (voir aussi 20421)	1 800,00 €
U.S.C.M. (voir aussi C/20421)	4 800,00 €
Crozon Waterman Club (voir aussi 20421)	3 060,00 €
Danse 2000 (voir aussi 20421)	3 500,00 €
Club kador danse	200,00 €
Menez Hom Kraon Boxing Club (voir aussi 20421)	2 500,00 €
Club Twirling	2 500,00 €
Crozon-Morgat Gym (vor aussi C/20421)	4 200,00 €
Presqu'île de Crozon Jogging	2 000,00 €
Tennis Club	2 000,00 €
Presqu'île Tennis de table	2 000,00 €
Musique à Crozon	950,00 €
Basket club Crozon	1 420,00 €
VTT Presqu'île de Crozon	200,00 €
	<b>TOTAL COM FONCT C/657482 67 350,00 €</b>
	<b>TOTAL SUBVENTIONS C/657482 156 453,40 €</b>
	<b>TOTAL ALLOUE C/657482 200 000,00 €</b>
	<b>DISPONIBLE C/657482 43 546,60 €</b>
<b>SUBVENTIONS ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT</b>	
Ecole Sainte-Anne	216 410,00 €
Ecole Diwan	31 892,00 €
	<b>TOTAL SUBVENTION C/657481 248 302,00 €</b>
<b>SOCIAL</b>	
MICROCRECHE C/657341	20 000,00 €
COORDINATION } C/657351	21 550,00 €
RAPAM } C/657351	8 650,00 €
SUBVENTION COMCOM } C/657351	50 150,00 €
MULTI ACCUEILC/657483	90 850,00 €
	<b>TOTAL SUBVENTIONS SOCIAL 191 200,00 €</b>
CCAS C/65736	80 000,00 €
	<b>TOTAL SUBVENTION CCAS 80 000,00 €</b>
<b>Subvention d'investissement : c/20421</b>	
CNCM Nautisme	5 000,00 €
ISA	5 000,00 €
USCM	3 000,00 €
Crozon Waterman Club	600,00 €
Crozon Morgat Gym	1 474,00 €
Menez Hom Kraon Boxing Club	500,00 €
	<b>TOTAL C/20421 15 574,00 €</b>
<b>Subvention d'équipements versées : C/204132 + C/204172</b>	
Subvention Département participation travaux voies vertes C/204132	19 000,00 €
SDEF (Syndicat d'électrification) c/204172	285 920,00 €
	<b>TOTAL C/204132+C/204172 304 920,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20220414-32-2022-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2022  
Date de réception préfecture : 27/04/2022